

L3 Droit, économie, gestion- Parcours : Commerce et Développement International

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

12 mois
525 heures

Formation délivrée par

le cnam
Ile-de-France

► Objectifs

Mobiliser les outils du marketing, mener des négociations et contribuer au développement de l'activité à l'internationale. Comprendre l'environnement économique, juridique et financier de l'entreprise. Être apte à analyser la situation financière de l'entreprise et mettre en œuvre des outils de gestion.

► Accès au diplôme

Être titulaire d'un diplôme national de niveau Bac+2 (BTS, DUT tertiaires)

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de janvier

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE ; www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation (lundi et mardi) / 3 jours en entreprise

► Contacts

Responsable pédagogique : Sonny SERVAIS

Contact administratif : Séverine ROLLAND - severine.rolland@cnam-iledefrance.fr - Tél. : 01 60 79 87 76

Contact CFA EVE : PONCEAU Astrid - a.ponceau@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 03 /

Lycée Albert Einstein

avenue de la liberté

91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS



Académie de Versailles

Lycée Albert Einstein

Programme de la formation

- Politique et stratégies économiques dans la mondialisation Règles générales du droit des contrats
- Géographie et économie de la mondialisation
- Développement International des entreprises
- Mercatique
- Négociation et Management des forces de ventes
- Management des organisations
- Anglais professionnel
- Méthodologie du rapport d'activité

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marché à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles/ universités partenaires concernées.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-